

sérieux griefs et nous mettre à recimenter notre unité nationale.

Il nous faut faire ces premiers pas et, ce faisant, nous rendons les suivants, plus importants, encore plus faciles à faire. Nous savons comment se produiront les changements. Cela permet de dégager les débris, et de nous concentrer sur les changements qui sont dans les meilleurs intérêts de tous. Nous devons modeler nos institutions et nos gouvernements pour les rendre conformes à nos besoins. Le manque d'outils appropriés nous a paralysés dans le passé. Maintenant que nous nous sommes dotés des outils qu'il faut, il nous reste à achever le travail.

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, comme d'autres députés je suis très fière de pouvoir prendre part à ce débat. Cela fait longtemps que j'estime, en fait pratiquement depuis toujours, que l'une des lacunes les plus graves de la constitution canadienne, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est qu'il ne comporte pas de charte des droits et libertés dont les dispositions soient contraignantes pour le gouvernement fédéral aussi bien que pour les gouvernements provinciaux. Par conséquent, lors du dépôt des propositions constitutionnelles l'automne dernier, c'est avec un plaisir particulier que j'ai remarqué qu'elles comprenaient une telle charte.

J'ai par contre trouvé particulièrement décourageant à la lecture du libellé exact de la charte de découvrir avec qu'elle avait été rédigée trop hâtivement et qu'elle négligeait dans une large mesure les besoins réels de nombreux Canadiens. Dans mon discours à la Chambre des communes le 23 octobre dernier j'ai d'ailleurs fait remarquer en particulier que quelles que soient ses intentions, la charte ne garantissait pas le droit des femmes à l'égalité. Elle reprend les mêmes phrases, telles que l'égalité devant la loi, qui ont été employées dans notre droit civil et coutumier ainsi que dans la déclaration canadienne des droits de M. Diefenbaker et que l'on a interprété comme signifiant l'égalité dans la façon dont la justice est rendue et non pas l'égalité dans la loi elle-même ainsi que dans sa substance même. Les propositions présentées à l'origine comportaient d'autres lacunes. Mais celle-ci sautait tellement aux yeux qu'aucune femme dans notre pays et qu'aucun membre des autres groupes jusqu'ici défavorisés, quels qu'ils soient, n'eurent le sentiment qu'on leur garantissait l'égalité.

● (1620)

Un des événements les plus importants des derniers mois, ce fut la participation des Canadiens à ce débat. Un grand nombre d'entre eux ont pris la parole devant le comité spécial mixte de la constitution du Canada ou y ont présenté des mémoires. Quand les gens disent que la constitution, et notamment la charte, ne sont pas faites au Canada, je ne peux m'empêcher de rire. En effet, non seulement le projet constitutionnel a été élaboré en sol canadien par le Parlement mais, fait encore plus important, tous les amendements que le ministre de la Justice (M. Chrétien) a présentés au mois de janvier ont été proposés et façonnés par nos concitoyens dans différents groupes importants, tant au niveau provincial que national.

Les députés au Parlement fédéral et aux assemblées législatives provinciales ont peut-être tendance à oublier que la démocratie ne se limite pas à eux, qu'il n'y a peut-être pas seulement deux niveaux de gouvernement qui jouent un rôle

### *La constitution*

important dans notre société démocratique, mais une troisième instance. Cette dernière intervient en général entre les élections—parce que ces gens-là eux-mêmes nous guident à cette occasion—je veux parler des groupes de particuliers, des groupes économiques, culturels, ethniques, religieux ou sexuels, de ces groupes puissants, dynamiques et démocratiques de gens dont nous, législateurs et parlementaires, oublions l'opinion à nos risques et périls. Or, c'est de cette fraction de notre société démocratique que nous avons entendu parler au cours des derniers mois.

La chose la plus judicieuse que le gouvernement ait faite a été de permettre la télédiffusion des audiences du comité de la constitution et de reporter le délai de rigueur pour la présentation de dossiers et d'exposés au comité de la constitution. Ce sont les auteurs de ces exposés et de ces mémoires, ces représentants de nos concitoyens qui ont contribué plus qu'aucun d'entre nous à améliorer la charte et à la rendre beaucoup plus puissante que celle qui avait été présentée à l'origine. Cette charte, qui est très bonne, est donc l'œuvre de nos concitoyens. J'ai moi-même été surprise par la vigueur des arguments invoqués, surtout dans les exposés relatifs aux droits des femmes à l'égalité et par l'accord général de tous les groupes sur les amendements nécessaires. Et il ne s'agissait pas seulement de l'opinion de quelques Canadiens, mais de groupes représentant des milliers de personnes.

Je tiens à rappeler à la Chambre que d'excellents mémoires portant sur l'amélioration de la Charte du point de vue des femmes ont été présentés par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, le Comité national d'action sur la condition de la femme, l'Association nationale de la femme et du droit, Indian Rights for Indian Women, le Canadian Committee on Learning Opportunities for Women, l'Association canadienne pour le droit à l'avortement, l'Association des femmes autochtones du Canada, et bien d'autres. Ce sont quelques-uns des groupes qui ont témoigné au comité. Ces groupes représentaient les femmes, dans bien des cas, les hommes aussi, non seulement à titre d'associations nationales, mais aussi à titre de groupe général réunissant bon nombre d'associations provinciales et libérales.

Parmi les mémoires qui ont été présentés, bon nombre venaient de comités provinciaux d'action sur la condition de la femme, de comités féminins pour la réforme constitutionnelle, de clubs de femmes d'affaires et professionnelles, de la Catholic Women's League, des Federated Women's Institutes of Canada, du Conseil national des femmes du Canada, et par son entremise, des conseils provinciaux et locaux des femmes, du Conseil national des femmes juives du Canada, de plusieurs conseils consultatifs provinciaux de la condition de la femme et, dans certains cas, de conseils municipaux, comme le Vancouver Status of Women, qui a présenté un excellent mémoire, de Women for Political Action, de nombreuses succursales du YWCA, de même que de l'organisme national, de plusieurs clubs universitaires, de certains centres de recherche et de plusieurs centres pour les femmes, un notamment qui est très près de ma circonscription, le Port Coquitlam Women's Centre. Ce n'est qu'une liste partielle des groupes de femmes canadiennes qui voulaient que la charte soit constitutionnalisée, mais qui tenaient en même temps à ce que la charte soit la meilleure possible. Ces femmes ont atteint leur objectif. La charte à l'étude est la leur, comme elle est celle des femmes